

DEL 2022/004

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 26 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Ludovic **RUHIER**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne **LE GALL**, Jacqueline **SABATIER**, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure **LE GRAND**, Martine **BOUCHER**.

ABSENT : Fabienne **CAILLAREC**

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 26.01.2022 / 2022-004 : MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DU BUDGET GENERAL :

Monsieur Le Maire indique que dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les durées d'amortissement des biens présents à l'actif de la commune.

Monsieur Le Maire informe qu'il y a lieu d'intégrer l'amortissement de l'Attribution de compensation d'investissement versée à Quimperlé Communauté pour les transferts de charges de la zone d'activité et de l'aire d'accueil.

Il est également rappelé que le mode d'amortissement appliqué par la Commune est l'amortissement linéaire.

Il est précisé que les amortissements en cours se poursuivront selon les modalités prévues initialement.

Catégorie de bien	Durée d'amortissement actuelle	Durée d'amortissement proposée à compter du 1/01/2022
Frais d'étude et documents d'urbanisme (c/202 et 2031)	5 ans	5 ans
Logiciels (c/2051)	2 ans	2 ans
Subvention d'équipement aux organismes publics : <ul style="list-style-type: none"> • Biens mobiliers, matériels et études (c/2041581) • Bâtiments et installations (y compris routes et terrains) (c/2041582) 	5 ans 15 ans	5 ans 15 ans
Subvention d'équipement aux organismes privés : <ul style="list-style-type: none"> • Biens mobiliers, matériels et études (c/20421) • Bâtiments et installations (y compris routes et terrains) (c/20422) 	5 ans 15 ans	5 ans 15 ans
Attributions de compensation d'investissement (c/2046)	-	1 an
Matériel de transport - Neuf : (c/2182) <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule de tourisme • Camions et véhicules industriels • Autres matériels roulants (EV) 	7 ans 15 ans 5 ans	7 ans 15 ans 5 ans
Matériel de transport - Occasion : (c/2182) <ul style="list-style-type: none"> • Véhicule de tourisme • Camions et véhicules industriels 	5 ans 7 ans	5 ans 7 ans
Matériel informatique : (c/2183) <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de bureau • Matériel informatique 	5 ans 5 ans	5 ans 5 ans

Mobilier (c/2184)	15 ans	15 ans
Autres matériels : (c/2188) <ul style="list-style-type: none">• Outillage• Autres matériels• Appareils de génie climatique	5 ans 10 ans 15 ans	5 ans 10 ans 15 ans
Equipement de cuisine (c/2188)	12 ans	12 ans
Immeubles de rapport (c/2132)	30 ans	30 ans
<u>Biens de faible valeur</u> acquis pour un <u>montant inférieur</u> à 500 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité (Applicable pour l'ensemble des immobilisations corporelles : comptes 21...)		1 an

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 Janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE VALIDER la modification de la durée d'amortissement des biens du budget général au sein de la collectivité à compter du 1/01/2022 comme présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER